

ADHÉSION et/ou DON 2024 (année civile)

Tarif unique annuel pour l'adhésion = 15€/an (5,1€ après déduction des impôts)



Je suis :

- un patient (âgé de 16 ans ou plus),
 - année d'apparition de la maladie :
- un accompagnant direct (parent, frère, sœur, conjoint, tuteur)
 - année de naissance de l'enfant : (si adhésion d'un représentant légal d'enfant atteint)
- un sympathisant adhérent (famille élargie, ami, collègue, société, autres,...)

Nom – Prénom – ou Société :

Adresse :

.....

Code Postal :Ville :

Email :@.....

Téléphone Portable (*) : Date de naissance :.....

Je verse 15 € pour mon adhésion 2024 :	15 € (si adhésion)
Je souhaite faire un don de : €
Total = €

Que je règle par :

- un seul chèque à l'ordre de **Vaincre PRR**

Date et signature :

Un grand merci !

Coordonnées pour retourner la fiche et le règlement :

Carmen VERNET
Trésorière Vaincre PRR
332 chemin des Girondes
07300 TOURNON SUR RHÔNE

vaincrelapapillomatose@gmail.com
www.vaincrepr.fr
[@vaincrePRR](https://www.facebook.com/vaincrelapapillomatose)

(*) non obligatoire

Déduction fiscale, Vaincre PRR est une association reconnue d'intérêt général :

66 % de votre adhésion et/ou don seront déductibles de vos impôts (exemple : votre cotisation de 15€ ne vous coûtera « que » 5.01€). Un reçu vous sera transmis dès réception de votre adhésion et/ou don.